



Confédération Générale des Travailleurs à Mayotte

Tél. 02 69 62 20 90

E-mail : cgt.mayotte@wanadoo.fr

Le Secrétaire Général

à

Monsieur le Président du Conseil
Départemental de Mayotte
Monsieur le Préfet de Mayotte

Objet : Port de Longoni

Monsieur le Président du Conseil Départemental de Mayotte,
Monsieur le Préfet,

Nous sollicitons une audience conjointe auprès de vous pour aborder sereinement et dans son intégralité la problématique du Port de Longoni relevant à notre sens de prises de décisions urgentes et drastiques relevant de vos compétences.

En effet, nous souhaitons vivement intervenir dans ce dossier dans l'intérêt des salariés du délégataire, des acteurs économiques travaillons dans l'enceinte du Port de Longoni, de l'ensemble des commerçants de Mayotte et plus largement de l'ensemble de la population de Mayotte.

Cette demande d'audience revêt un caractère d'urgence au vu de la dégradation du climat social affectant l'ensemble du territoire et de la population.

Nous regrettons vivement que les décisions du délégataire actuel qui affectent malheureusement l'ensemble de la population, mais nous ne pouvons cependant rester inactif face à ces attaques, ces décisions et ces humiliations portées qui ne respecte ni le dialogue social, ni les accords signés, ni les autres acteurs économiques, ni même l'ensemble de la population de Mayotte.

Nous souhaitons dans un premier temps avoir entière communication des audits menés par le Conseil Départemental et par l'État concernant le Port de Longoni ainsi que vos appréciations, décisions et perspectives pour parvenir à une solution apportant plus de sérénité à l'ensemble de la population de Mayotte.

Nous convenons que cette démarche peut paraître inédite mais nous pensons que la résolution de ce problème ne pourra se trouver que dans la réunion de l'ensemble des forces vives et des pouvoirs décisionnels de Mayotte.

Bien évidemment, et vous connaissez notre position sur ce sujet, nous souhaitons que le Port de Longoni devienne un grand Port d'État et nous pensons que la seule condition pour que nous y parvenions réside dans la mise en commun de l'ensemble de nos connaissances, moyens d'actions et implications dans la résolution de cette problématique qui touche l'ensemble de la population de Mayotte à chaque soubresaut d'un délégataire aux abois.

2, RUE DE LA ROCADE DE MAMOUDZOU

BP. 140 KAWENI

97 600 MAMOUDZOU - MAYOTTE

Dans l'attente de vous lire rapidement et de cette rencontre pouvant apporter une certaine sérénité pour l'ensemble de la population de Mayotte, veuillez recevoir, Monsieur le Président du Conseil Départemental de Mayotte, Monsieur le Préfet, notre haute considération.

Fait à Mamoudzou, le 7 juin 2017

Le Secrétaire Général



SALIM NAHOUDA

Copie :

- CGT Ports et Docks
- CGTR
- Collectif DSP
- La presse